

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Affiché le 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 2 novembre 2023

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – C.CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSÉ – V. PASQUIER – H. DESTANDAU – P. GUIZE – A. BERGER – P. POILANE – JJ.DURANTIN – S. BOIRAL – M. RIBIER

Excusés : G. FLEURY (pouvoir H. DESTANDAU) – PY. DUCREST (pouvoir V. PASQUIER)

Secrétaire de séance : M. RIBIER

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 9 octobre 2023.

RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DECIBENS »

Monsieur le Maire présente la demande de l'association syndicale du lotissement « *le Clos Decibens* » de céder les voiries du lotissement à la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la demande de rétrocession des voiries du lotissement le Clos Decibens, sis 255 chemin de la croix des rameaux sous réserve que la Commune bénéficie d'un droit de passage par la parcelle n°696 pour un projet futur de cheminement mode doux jusqu'à la rue du Planil.

VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1^{ER} JANVIER 2018 A LA COPAMO

Les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ont été transférés à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et pour régularisation, la Copamo sollicite les Communes afin de valider le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) tel qu'approuvé en octobre 2023. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Arrivée de David FERLAY.

CONVENTION DE DEPORT POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION DANS LA ZI DES PLATIERES.

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection dans la ZI Les platières, le conseil municipal approuve la convention entre l'Etat, le groupement de Gendarmerie du Rhône et la Commune pour le déport des images vers la Gendarmerie de Mornant.

CREATION D'EMPLOI PERMANENT - ADJOINT DU PATRIMOINE

La Commune a été sélectionnée dans le cadre du projet de Micro-Folie. L'objectif est la création d'un nouveau lieu culturel qui aura pour but de démocratiser l'accès aux grandes œuvres artistiques, ainsi qu'aux outils numériques, dans un espace convivial, ouvert à tous et propice aux échanges.

Avec 13 voix pour et 6 abstentions, le conseil Municipal accepte la création d'un poste à temps non complet (17,5 heures) sur le grade d'adjoint du patrimoine, pour le développement du projet Micro-Folie en 2024. Afin d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la mise en place, l'animation et la médiation numérique, il est fait le choix dans un premier temps d'établir un contrat à durée déterminée.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE TELERELEVÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que la société Veolia Eau a été désignée déléataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Commune de Saint-Laurent-d'Agnay.

Selon les dispositions du contrat, le déléataire s'est engagé à développer et à mettre en place, à ses frais, un système de télé relevé des compteurs d'eau potable.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité autorise la société Birdz (filiale de Véolia) à occuper une partie de son domaine public routier dans le cadre de la mise en place du dispositif de télé relevé du service public de la distribution d'eau potable.

SMAGGA : FISCALISATION DES PARTICIPATIONS HORS GEMAPI

Par délibération du 12 octobre 2023, le Comité syndical de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) s'est prononcé favorablement à l'instauration de la fiscalisation de la participation versée par les Communes membres du syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2024. Compte tenu des éléments communiqués, l'assemblée délibérante propose de ne pas faire supporter cette charge au contribuable et de budgétiser la somme totale des charges dues de 8204 €.

COPAMO : FONDS FAIRE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la COPAMO, au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais, en vue de participer au financement de la construction du nouveau bâtiment centre-bourg à destination de bureaux et restaurant, à hauteur de 90 000 €.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter comme chaque année, l'indemnité allouée à la préposée au gardiennage de la Chapelle Saint-Vincent. A l'unanimité, les membres du Conseil se prononcent pour une indemnité à 420 €.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : le bâtiment a été réceptionné et quasiment toutes les réserves sont levées. L'aménagement des professionnels dans leurs locaux est en cours. Les aménagements extérieurs sont terminés, les plantations se feront fin novembre.

Les travaux de raboutage et de goudronnage du carrefour D30-D36 effectué durant les vacances d'octobre se sont bien déroulés.

Monsieur le Maire informe de l'Inauguration de l'ensemble du projet d'aménagement du centre bourg le samedi 25 novembre à 11h.

Les travaux d'aménagement pour la grande rue et le chemin du Cadix sont commencés. La grande rue est remise à double sens durant le temps des travaux. La partie sur la rue de l'étang est terminée ce jour.

Un compromis de vente pour le second plateau rue de l'étang a été signé avec la famille Moine. La signature de l'acte définitif est prévue le 24 novembre.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise MGB a été désignée par la Copamo pour la réalisation de la piste cyclable entre la Commune et la Zone industrielle des Platières. Le démarrage des travaux est prévu fin novembre pour une durée de 6 à 8 mois.

❖ DIVERS

L'appel d'offres pour le projet de construction sur le terrain situé route de Ravel a été clôturé le 30 octobre. L'analyse du dossier est en cours.

SYDER : le remplacement d'ampoules en LED à titre d'essais sur 39 luminaires sera réalisé d'ici mi-novembre. Les voiries concernées seront les suivantes : route de St Vincent, chemin du Moncey, chemin du Gorget, impasse de la Matazine, rue du Jonan, rue du bas clair, chemin de la Lorende.

Monsieur le Maire informe que la plainte contre la pollution aux PFAS pour mise en danger de la vie d'autrui et écocide a été déposée par 34 communes, la Copamo, 5 associations de pêche, et 34 personnes civiles (Maires).

❖ MANIFESTATIONS

La soirée Halloween du vendredi 13 octobre organisée par *Hébé*, l'assemblée citoyenne des jeunes a accueilli 72 enfants du territoire. Un évènement bien apprécié.

Le Conseil Municipal des Enfants accompagné des élus référents se sont rendus, le jeudi 19 octobre, à Paris pour une visite guidée de l'assemblée nationale en présence de notre député. Une sortie citoyenne à réitérer.

Evènements à venir :

- Cérémonie du 11 novembre à 11h au cimetière.
- Repas des aînés le dimanche 26 novembre à midi à la salle des fêtes.
- Décoration du sapin le 2 décembre.
- Noël des bébés le vendredi 8 décembre.
- Téléthon organisé par le CCAS le samedi 9 décembre au planil (course solidaire enfants /parents).
- Fête de Noël le 15 décembre sur la place de la Mairie.

Prochain conseil municipal : lundi 4 décembre 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie